



Communiqué de presse

Vendredi 18 juillet 2025

Interruption des collectes de textile par Le Relais 80 : Amiens Métropole propose des alternatives

L'entreprise Le Relais, en litige économique avec l'éco-organisme Refashion, chargé de la gestion et de la prévention des déchets textiles en France, a annoncé stopper ses collectes au niveau national, pour une durée indéterminée.

Cette décision, appliquée localement par Le Relais 80, impacte l'ensemble des bornes textiles présentes sur le territoire d'Amiens Métropole.

La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole regrette cette situation de blocage et espère une issue favorable entre les deux parties, dans les meilleurs délais.

Agir collectivement pour la propreté du territoire

Dans l'attente, Amiens Métropole appelle les habitants à ne pas se rendre aux bornes du Relais 80 et à éviter tout dépôt sauvage, passible d'une amende de 135€. Ces derniers sont invités à :

- Ne pas déposer de sacs au pied des bornes si le container est plein (que ce soit sur la voie publique ou en déchetterie) ;
- Conserver leurs textiles en attendant la reprise de la collecte ;
- S'orienter vers d'autres structures (friperies, vestiaires solidaires) en s'assurant au préalable qu'elles acceptent ces produits. Cette démarche permettra une valorisation ultérieure des textiles ;
- Signaler d'éventuels dépôts sauvages via Amiens l'appli (pour la Ville d'Amiens uniquement) ou par téléphone au 03 22 97 40 40.

Précision importante : les textiles ne doivent pas être jetés dans les sacs jaunes, ni avec les ordures ménagères.

Alternatives pour éviter de jeter ses textiles

Face à la crise des débouchés pour les textiles usagés, chacun peut agir pour prolonger la durée de vie de ses vêtements, linges de maison, chaussures et petite maroquinerie. Cela permet de limiter la saturation des filières de recyclage des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Voici quelques réflexes simples :

- la réparation ;
- le réemploi ;
- le don ;
- la vente.